Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 mars 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. MONDON René a donné mandat à M. DENNEMONT Michel — Mme MARCHAND Gladys, à Mme BAILLIF Line Rose.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Dénomination de voies et de bâtiment public

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les dénominations des voies et bâtiment public suivants :

1 - Voie interne du lotissement « Les Orangers »

Proposition des lotisseurs : **Impasse des Palmiers** ou **Impasse des Oiseaux Paradis.**

2 - Voie interne du lotissement « Les terrasses de Pont Bananes »

Proposition de la SODEGIS : **Impasse du Pont Bananes** ou **Impasse des Fleurs de Cannes**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

3 – Ecole du Tévelave

Proposition : **« Ecole Marcel LE GUEN »**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer :

- la voie interne du lotissement « Les Orangers » : **Impasse des Palmiers**

- la voie interne du lotissement « Les terrasses du Pont Bananes » : **Impasse du Pont Bananes**

- l'école du Tévelave : **Ecole Marcel LE GUEN**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS